

« L'impact de la Crise économique et financière mondiale sur la mise en œuvre effective et universelle des droits de l'homme »

Un constat alarmant

Les organisations signataires prennent bonne note du souhait de la communauté internationale d'aborder la crise économique et financière mondiale sous l'angle des Droits de l'Homme. En effet, Monsieur le Président, si cette crise est d'ampleur planétaire, ses effets touchent d'abord des personnes humaines, des millions de familles, d'hommes, de femmes et d'enfants et particulièrement les plus faibles.

Du fait de l'interdépendance des économies, aucun pays n'est plus épargné par une crise qui se traduit chez tous par des pertes d'emploi, de logement, d'accès aux soins et à l'alimentation, à une échelle sans précédent. Au sud comme au nord, les populations déjà les plus vulnérables se retrouvent les plus durement touchées par les effets de la crise. Chez les personnes déjà précarisées, la crise ne remet pas en question leur confort, elle menace leur vie.

Des risques particuliers

Monsieur le Président, la paupérisation et la précarité, constituent un terrain idéal pour le développement de pratiques d'exclusion, la stigmatisation de personnes ou de communautés minoritaires, particulièrement les migrants. De telles dérives sont déjà perceptibles chez les individus mais malheureusement aussi dans les dispositions de certaines politiques publiques en matière de migration, de protection sociale et de santé.

Les réductions budgétaires causées par la crise conduisent nombre d'Etats à privilégier des mesures à court terme et à se désengager de programmes de fonds, notamment dans le domaine de l'éducation et du développement et, plus généralement, des droits économique sociaux et culturels, avec les conséquences que l'on sait.

Enfin, la réduction du financements publics des programmes de développement, mais aussi des programmes sociaux et humanitaires mis en œuvre par la société civile conduit à priver les personnes les plus démunies de soutien au moment où celui-ci devient de plus en plus vital.

Des mesures attendues

Monsieur le Président, le caractère mondial de la crise et son ampleur sans précédent appellent une réponse immédiate et concertée de la communauté internationale.

Face aux risques de violences sociales et intercommunautaires, les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le développement des phénomènes d'intolérance, de xénophobie et de rejet à l'égard de personnes appartenant à des groupes déjà en situation

précaire, particulièrement les discriminations envers les migrants et les membres de minorités. Les personnes les plus pauvres doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des autorités.

Rappelant le caractère indivisible et interdépendant des droits de l'Homme, nous exhortons les Etats membres à mettre en œuvre les objectifs du millénaire et à se conformer aux engagements pris en matière de droits économiques sociaux et culturels, notamment lors de la Conférence de Vienne (1993) et du Sommet social de Copenhague dont la déclaration finale stipule que « la personne humaine sera placée au centre du développement et les économies orientées de façon à mieux satisfaire les besoins des populations ».

Nous exhortons les Etats membres et les organes compétents des Nations Unies à intégrer pleinement les Droits de l'Homme dans les nouveaux mécanismes économiques et financiers qui naîtront de cette crise, en faisant de l'Homme le cœur et la finalité de leurs dispositifs.

Déclaration commune présentée par les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif ECOSOC :

- [Bureau International Catholique pour l'Enfance \(BICE\)](#)
- [Caritas Internationalis](#)
- **Dominicans for Justice and Peace (Order of Preachers)**
- [International Catholic Commission for Migrations \(ICMC\)](#)
- [OIDEI](#)
- [Point Cœur](#)

[Plus d'information sur la dixième session spéciale du Conseil sur le site de l'OHCHR](#)